



Différent avec maitre d'oeuvre sur réalisation travaux rénovation

Par **kalendia**, le **23/01/2009** à **18:25**

j'ai pris un maitre d'oeuvre pour faire aménager mon grenier.

Il m'a fourni une notice descriptive pour réalisation des travaux avec un descriptif des travaux à effectuer et une convention d'étude avec le chiffrage total forfaitaire.

Le déroulement des travaux n'est pas satisfaisant du tout et il y a des supplément sur chaque intervention de corps de métiers différents.

Je voudrais savoir :

- ai-je le droit de faire des devis avec d'autres entreprises et les imposer pour la suite de la réalisation du chantier?

- Puis je faire refaire les travaux qui ne conviennent pas et vont entrainer un surcôt pour l'artisan qui va intervenir après?

(effectivement le plombier/électricien à fait passer tous les tuyaux et gaines directement sur la chape existante (elle fait 25 cm d'épaisseur), alors que les séparations des différentes pièces sont faite en placo sur armature métallique avec plafond) donc le carreleur va devoir refaire un relevement de chape de 7 cm avant de poser le carrelage!!! sans parler du surpoids que cela représente.(il y a 68 m2 de surface sans mur porteur de séparation dans la pièce qui est en dessous et se trouve être le salon actuel)

Merci de me répondre et de me faire savoir si je puis espérer dans un premier temps faire repasser toutes ces gaines de façon normale et ce SANS SURCOUT et enfin imposer un autre carreleur (j'ai fait faire un devis qui représente une différence de 1900 € avec celui du devis proposer par le maitre d'oeuvre.